



A Evreux,

Le Lundi 24 mars 2025

A l'attention de Madame la Directrice Académique de l'Eure,

Objet : demande d'un OM pour le déplacement dans le cadre de l'entretien professionnel de direction

Madame la Directrice académique des services, Madame la Directrice adjointe des services,
Monsieur le Secrétaire général,

Nous avons été alertés par plusieurs collègues directeurs.trices quant à la forme peu réglementaire que prennent les "convocations" dans le cadre de leur entretien professionnel : pas de convocation, d'ordre de mission, ni de frais de déplacement pour qu'ils et elles se rendent à cet entretien dans les bureaux de leur circonscription (sur leur temps personnel encore une fois).

Nous sommes bien conscients des difficultés temporelles et matérielles que peuvent rencontrer certaines circonscriptions, toutefois les collègues n'ont pas à en subir les conséquences.

En effet, selon le [décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006](#) : *"Tout déplacement effectué pour les besoins du service, quel que soit son objet, doit donner lieu à un ordre de mission validé dans l'application dématérialisée dont relève le déplacement. Une invitation ou une convocation, quelle que soit sa forme (lettre, courriel, téléphone), ne dispense pas de cette validation, accomplie selon cette procédure dématérialisée. Le juge administratif a confirmé cette obligation de délivrer un ordre de mission et conclut qu'en tout état de cause, l'ordre donné à l'agent, sous quelque forme que ce soit, de se rendre, pour l'exécution de son service, dans une commune distincte de celle de sa résidence administrative, équivaut à un ordre de mission."*

Par ailleurs, au-delà d'avoir un ordre de mission en bonne et due forme, les IEN, ne pourraient-ils pas plutôt prévoir de se déplacer dans les écoles sur le temps de décharge de ces directeurs et directrices à l'avenir ?

Dans l'intérêt de tous, il est primordial de respecter la réglementation en vigueur et ne pas faire courir de risque aux personnels. Nous vous demandons donc un ordre de mission pour ces collègues.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice adjointe, nos respectueuses salutations.

Estelle Chevalier pour les Organisations Syndicales : SE-UNSA 27 SNUDIFO 27 FSU SNUIPP 27